

# Rapport d'activité

# 2021

## GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

# Le Bureau & les collaborateurs du Conseil national



**MAÎTRE THOMAS  
DENFER**

Greffier associé du  
tribunal de commerce  
de Paris  
PRÉSIDENT



**MAÎTRE VICTOR  
GENESTE**

Greffier associé du  
tribunal de commerce  
du Mans  
VICE-PRÉSIDENT



**MAÎTRE THIERRY  
MARQUET-PAQUIER**

Greffier associé du  
tribunal de commerce  
de Boulogne-sur-Mer  
SECRÉTAIRE



**MAÎTRE FRANÇOISE  
PRINTEMS**

Greffier associée du  
tribunal de commerce  
de Tours  
TRÉSORIÈRE



**MAÎTRE BERTRAND  
DUBUJADOUX**

Greffier du tribunal de  
commerce de Cusset  
CHARGÉ DE MISSION



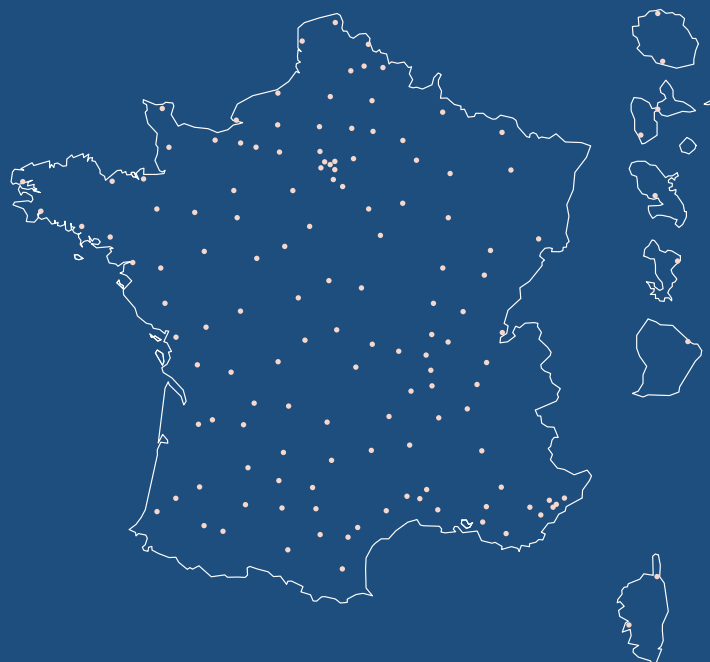
**MAÎTRE SOPHIE  
HEURLEY**

Greffier du tribunal de  
commerce de Narbonne  
CHARGÉE DE MISSION



**MAÎTRE STANISLAS  
DOUCÈDE**

Greffier associé du  
tribunal de commerce  
d'Aix-en-Provence  
CHARGÉ DE MISSION



**CHRISTOPHE HAZARD**  
Secrétaire général

**CAROLE BOURHIS**  
Assistante

**IRINA TODOS**  
Chargée des partenariats  
institutionnels

**KARLA AMAN**  
Responsable du pôle juridique  
/ DPO

**NICOLAS ROSE**  
Chargé des affaires juridiques

**JOHANNA PELIKS**  
Juriste



# Éditorial du président

**« En toutes circonstances, le greffier est un allié sur lequel l'Etat peut compter. »**

Pour les Français, l'année 2021 aura été marquée par un troisième confinement national et par le maintien de contraintes sanitaires. Durant cette période, les entrepreneurs ont pu compter sur les 141 greffes de tribunaux de commerce que compte notre territoire. Délégués d'une mission de service public, les greffiers des tribunaux de commerce ont poursuivi sans faillir leurs missions de contrôle et ont continué à accompagner aussi bien les justiciables que les juges consulaires. Acteurs pionniers de la digitalisation et de la dématérialisation, les greffiers ont gardé leurs portes ouvertes, convaincus de l'importance de la proximité territoriale et du contact personnel dans ces temps heurtés pour de nombreux entrepreneurs.

Je suis persuadé que l'efficacité de notre profession doit autant à la mission qui nous est confiée par la puissance publique qu'à notre statut particulier d'officier public et ministériel. Nous avons à cœur de remplir les missions qui nous sont confiées, missions dont le nombre va croissant : j'y vois là un signe de la confiance sans cesse renouvelée de l'État.

Autres signes de la pertinence de notre modèle : nos sollicitations nombreuses tout au long de ces derniers mois. Nous avons ainsi été auditionnés par les rapporteurs de l'Assemblée nationale et du Sénat sur le projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire. En 2021 encore, nous avons été auditionnés à trois reprises par les inspecteurs du Groupe d'action financière internationale, le GAFI, dont le rapport est attendu au printemps 2022.

Lors de ces auditions, nous avons pu présenter le rôle essentiel du Registre des bénéficiaires effectifs (RBE) dans la lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent. Car – ne l'oublions pas – c'est vers les greffiers de tribunaux de commerce que l'État s'était tourné pour mettre en place ce nouveau registre et ainsi s'as-

surer de l'application des textes de transposition des directives antiblanchiment.

Si la création et la mise en place opérationnelle du RBE a été possible dans des délais très courts, c'est bien grâce à notre statut de professionnel libéral. Sans peser sur les finances publiques, il nous a permis de déployer avec agilité notre expertise juridique et technologique, d'assurer la formation de nos collaborateurs ainsi que la performance sans cesse renouvelée de nos outils informatiques.

Lors de notre Congrès national qui s'est tenu à Paris en octobre dernier, nous n'avons pas manqué de rappeler ces éléments saillants de notre modèle au garde des Sceaux, ministre de la Justice, Eric Dupond-Moretti, qui nous a fait l'honneur de sa présence. Face à toutes les crises auxquelles la France doit faire face, l'État peut compter sur le greffier de tribunal de commerce comme un entrepreneur de confiance du service public : en toutes circonstances, le greffier est un allié sur lequel il peut compter.

**Thomas Denfer,**  
président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

# L'esprit d'entreprendre français en 2021 : entre résilience et mutation

Pour la quatrième année consécutive, les greffiers des tribunaux de commerce ont travaillé avec l'institut Xerfi Spécific afin d'analyser les données collectées et contrôlées par la profession en vue d'être immatriculées au registre du commerce et des sociétés (RCS), qui rassemble 80 % des acteurs économiques français.

Le dernier bilan national des entreprises invite à l'optimisme : la relance économique post-covid semble bel et bien s'être enracinée dans l'esprit entrepreneurial français. Avec 611 264 entreprises immatriculées au RCS en 2021, la création d'entreprises tricolores progresse de plus de 30 % à un an d'intervalle, avec 150 000 immatriculations supplémentaires.

Tel un effet miroir, les radiations d'entreprises explosent elles aussi : 310 372 entreprises ont ainsi disparu du registre du commerce et des sociétés en 2021, soit près de 75 000 radiations supplémentaires par rapport à l'an passé. Ces radiations résultent d'abord d'une décision volontaire du dirigeant, préférant, face aux incertitudes liées à l'évolution de la crise et au maintien des dispositifs de soutien, mettre la clé sous la porte plutôt que de chercher à maintenir coûte que coûte son entreprise à flot. De quoi contribuer à accélérer fortement la mutation du tissu entrepreneurial français.

Revoir la conférence de presse du 21 janvier 2022



Revoir les analyses de Laurent Frelat, vice-président de Xerfi Spécific



## Les nouveaux visages de l'entrepreneuriat

**La crise sanitaire a eu pour effet d'accélérer les mutations du paysage économique, faisant naître une nouvelle génération d'entrepreneurs.**

Certains secteurs d'activité ont ainsi concentré les faveurs de celles et ceux qui ont pris le chemin de l'entrepreneuriat en 2021. Parmi les tendances fortes observées, l'économie numérique a catalysé une part importante du boom entrepreneurial. Ainsi, le transport et l'entrepôt, portés par le développement de la livraison à domicile et du e-commerce, voient leur nombre total d'entreprises créées multiplié par deux sur un an. Suivent la vente en ligne et l'enseignement (formation, accompagnement et coaching) qui enregistrent respectivement une hausse du total des entreprises créées de 35 % et 43 %, avec un pic à près de 80 % pour la formation continue d'adultes.

Les nouveaux entrepreneurs sont par ailleurs de plus en plus jeunes, la moyenne d'âge des créateurs d'entreprises passant pour la première fois sous la barre des 40 ans (39,7 ans en moyenne). En quête croissante d'indépendance, le succès de l'auto-entrepreneuriat ne cesse de se confirmer avec une progression de plus de 40 % par rapport à 2020. Le statut d'entreprise individuelle, intégrant les micro-entreprises, représente ainsi désormais plus d'un tiers du total des entreprises créées sur un an.

**Après le grand paradoxe de l'année 2020, nous avons assisté en 2021 à un véritable rebond du tissu entrepreneurial.**

## Brochure « Entrepreneurs en difficulté, ne restez pas seuls ! »

En mars 2021, le CNG a publié sa 4e brochure « Entrepreneurs, ne restez pas seuls face à vos difficultés ! », afin de présenter les possibilités qu'offre le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce en matière de conseil juridique et de prévention des difficultés pour les entreprises.



# Rapports départementaux : mode d'emploi

Quel bilan économique dresser, à l'échelle locale ? L'entrepreneuriat est-il dynamique dans ma région ? Combien d'entreprises en difficulté dénombrons-nous dans mon département ?

L'Observatoire Statistique offre à tous, aux observateurs de la vie économique des territoires et aux journalistes, une source d'informations fiables quant aux réalités du paysage économique.

Outil précieux pour comprendre le maillage territorial et agir en conséquence, il est indispensable pour suivre les tendances françaises, en comparant les résultats obtenus dans le temps — par secteur d'activité et par situation géographique. Les données des 6,5 millions d'entreprises enregistrées au registre du commerce et des sociétés y sont ainsi actualisées chaque semaine.

INTERVIEW



**Patrick Martin**  
Président délégué  
du MEDEF

## Les mutations en cours

**« Un véritable travail d'accompagnement des entreprises pour leur permettre de gagner en autonomie stratégique est impératif, et le Mouvement des entreprises de France est à la manœuvre. »**

**Quels sont les grands défis auxquels les entreprises doivent faire face ?**

Le plus grand défi c'est évidemment celui de la transition écologique dont nous n'avons pas encore saisi l'ampleur, tant les besoins de financement qu'elle sous-tend sont immenses. Ce qui nous est demandé, c'est de changer notre modèle, d'inventer un nouveau capitalisme, décarboné. Et les entreprises sont à l'œuvre au travers d'investissements et d'innovations qui nous permettront de concilier croissance responsable et progrès social.

Il y a également le défi du numérique, dont le recours a été accéléré par la pandémie et le développement du télétravail. C'est aussi bien un enjeu de productivité, d'attractivité que de souveraineté.

**Quels seront leurs effets ? Comment êtes-vous amenés à travailler ensemble avec les greffiers des tribunaux de commerce pour y répondre ?**

Face au défi numérique, les greffiers des tribunaux de commerce ont un rôle à jouer. En effet, les enjeux sont protéiformes et regroupent par exemple la digitalisation du droit des sociétés initiée au niveau européen, et avec elle la question des données, leur hébergement, leur exploitation par les géants du numérique.

Ils jouent un rôle croissant dans la vie économique de notre pays et celle des entreprises au point de devenir des acteurs incontournables de confiance : fichier national des interdits de gérer, registre des bénéficiaires effectifs, interconnexion des registres au niveau européen (BRIS), autant d'outils au service des entreprises mobilisés par les greffiers des tribunaux de commerce.



Didier Banquy,  
Président du COLB

# Un acteur reconnu de la de la lutte anti-blanchiment

**Le Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLB) réunit l'ensemble des services de l'État et les autorités de contrôle des professions assujetties concernés. Didier Banquy en assure la présidence depuis mai 2019.**

**Avec l'appui opérationnel de la Direction générale du Trésor, le COLB est chargé d'analyser les risques, de piloter, de coordonner toutes les actions de lutte contre le blanchiment de capitaux et de proposer les améliorations nécessaires au dispositif. Il joue un rôle central dans l'identification des tendances émergentes et nouveaux phénomènes criminels, avec le concours des autorités compétentes et des acteurs de terrain.**

**« Les greffiers sont aux avant-postes pour détecter les tentatives d'infiltration criminelles dans l'économie légale. »**

**Qu'est-ce que le GAFI ? En quoi consiste son évaluation et quels en sont les enjeux ?**

Le Groupe d'Action financière est un organisme intergouvernemental créé par les pays du G7, à l'initiative de la France. Il est chargé de l'élaboration des normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international.

Le processus d'évaluations mutuelles du GAFI vise à s'assurer de la mise en œuvre efficace de ses standards dans ses pays membres. Son système d'audit repose sur le principe de l'évaluation par les pairs. Il permet de passer régulièrement en revue les juridictions à l'aune des standards internationaux, en constante évolution.

Les conclusions et recommandations peuvent emporter un certain nombre de conséquences économiques lourdes. Lorsque les évaluations identifient des lacunes substantielles, les juridictions défaillantes sont placées sur liste grise et soumises à un processus de mise en conformité renforcé. Par ailleurs, un pays identifié comme une zone d'opportunité financière se verrait discrédité sur la scène internationale.

**Comment s'inscrivent les greffiers dans le dispositif français de LCB-FT ?**

Les greffiers sont aux avant-postes pour détecter les tentatives d'infiltration criminelles dans l'économie légale, par le biais de sociétés fictives, éphémères, mais aussi via des chaînes de détention visant à opacifier les flux financiers illicites.

Les greffiers des tribunaux de commerce ont ainsi largement contribué, en lien avec TRACFIN, à identifier des schémas de blanchiment et à déceler des montages complexes. Les contrôles rigoureux opérés sur la qualité, l'authenticité et la complétude des informations fournies à l'enregistrement des sociétés leur con-

fèrent le rôle de gardien du RCS et du RBE. Aussi, la complétude du registre des bénéficiaires effectifs doit être un véritable objectif. Des efforts considérables ont été déployés et mis en œuvre par les greffiers ces dernières années, il convient de poursuivre dans cette voie pour atteindre cet idéal des 100%.

**Votre collaboration est-elle amenée à évoluer ? Comment pourrez-vous répondre ensemble aux enjeux posés par les évolutions technologiques ?**

Cette collaboration avec le CNG doit évidemment se poursuivre et se renforcer. Les pratiques criminelles évoluent rapidement au gré des opportunités.

La lutte contre la fraude documentaire est incontestablement un enjeu majeur. La vérification de l'authenticité des documents, dans un contexte où la contrefaçon, la falsification et l'usurpation d'identité, parfois facilitées par les outils numériques, constitue un défi prioritaire à relever. À ce titre, le déploiement généralisé de DOCVERIF s'avère une avancée substantielle dans le contrôle de la validité des documents émis par les autorités françaises.

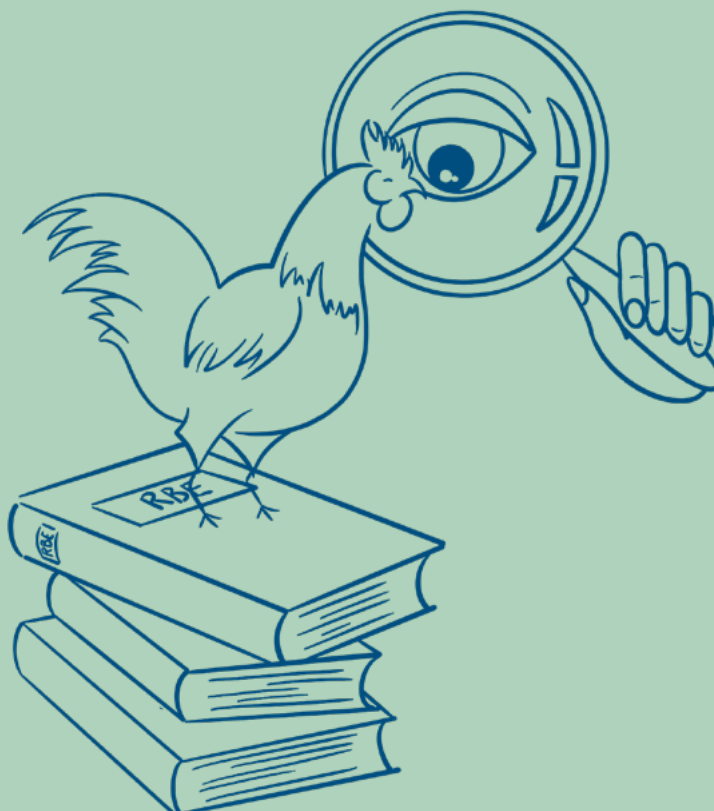
Un autre enjeu technologique important : l'interconnexion des registres des bénéficiaires effectifs. La criminalité est transnationale et il est essentiel que les autorités nationales se mettent en capacité de partager l'information pour garantir collectivement l'intégrité du système financier international.

## Une collaboration étendue avec la DG Trésor

Depuis 2020, la France était évaluée par les 39 membres du Groupe d'action financière (GAFI) sur la conformité technique et l'effectivité de son dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT). La délégation française y était représentée par la direction générale du Trésor.

Au cours de l'année 2021, le vice-président (aujourd'hui président) du CNG, Thomas Denfer, accompagné du délégué national à la lutte contre la fraude et greffier associé à Orléans, Pascal Daniel, ainsi que du président honoraire et greffier associé de Marseille, Didier Oudenot, ont eu l'opportunité de s'exprimer au nom des greffiers des tribunaux de commerce. Lors de cette audition, devant les membres du GAFI dans le cadre de l'évaluation de la France, les questions portaient notamment sur la mise en place du registre des bénéficiaires effectifs (RBE) et du registre du commerce et des sociétés (RCS).

En outre, le Conseil national a également été entendu en octobre 2021 par les pays membres du G7, dont certains d'entre eux, comme le Canada, les États-Unis et le Japon, étaient particulièrement désireux d'entendre ce partage d'expérience quant à la mise en œuvre effective et les bonnes pratiques du registre. L'intérêt que portent plusieurs nations au RBE et son application concrète démontre la force du modèle français. Au service de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, cet outil est aujourd'hui reconnu à l'international pour son efficacité.



## RBE : un succès *made in France*

**Instauré en février 2020, le Registre des bénéficiaires effectifs (RBE) recense les personnes physiques qui possèdent, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote d'une société.**

Les greffiers des tribunaux de commerce, qui se sont vu confier par l'État la tenue de ce registre, en sont désormais les uniques gestionnaires après en avoir été les principaux architectes lors de sa mise en œuvre.

Si en 2021 plus de 77 % des personnes morales y étaient inscrites, l'enjeu actuel réside dans la mise à jour continue des données du registre. Dépendant de la remontée d'informations connues des banques, des compagnies d'assurances, des notaires et des avocats, l'outil doit être exhaustif pour révéler son plein potentiel. La transparence n'est effective que si les entités assujetties notifient chaque modification significative de l'identité ou des éléments d'identification de l'entreprise. Une mission que le CNG continue de mener avec ses différents partenaires, pour consigner et contrôler les déclarations qui alimentent le registre.

En moins de deux ans d'existence, le RBE a prouvé son intérêt à de multiples reprises — dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Un modèle unique qui peut aujourd'hui se targuer d'être prêt à s'exporter.



Téléchargez les Actes  
du 133<sup>e</sup> congrès



## Retour sur... le congrès 2021

**C'est autour du thème « Greffier, entrepreneur de confiance du service public » que la profession a organisé son 133<sup>e</sup> congrès pour rendre compte de l'efficacité de son statut d'officier public et ministériel. Celui-ci est un atout de taille pour répondre aux enjeux et défis émergents, tout en garantissant le niveau de qualité et d'efficacité requis pour assurer la tenue d'un service de l'État.**

Les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2021 à l'Institut du Monde Arabe, les représentants des administrations, autorités et des institutions se sont relayés pour rappeler le cadre juridique et les conditions d'exercice des professions réglementées. Sous le contrôle de l'État, ce statut donne à la profession une agilité et une capacité lui permettant d'assurer, à moindre coût pour l'usager et sans peser sur les Finances publiques, les délégations qui lui sont confiées.

L'exercice libéral de la mission de service public est ainsi un modèle efficace qui repose sur l'équilibre entre le respect des règles de déontologie et du droit de la concurrence. Dans ce cadre, le statut d'entrepreneur est donc compatible avec une mission de service public.

Cette rencontre a également été l'occasion pour Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, de souligner la forte implication de la profession pour assurer la continuité et l'efficacité des mis-

sions déléguées par l'État. Les multiples témoignages ont insisté sur la pertinence et l'efficacité de ce statut aussi bien sur l'installation des greffes de commerce dans les tribunaux mixtes des départements d'outre-mer que sur l'assujettissement aux obligations de LCB-FT (lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme).

À l'issue de cette journée de travail, François Sureau, avocat, écrivain et membre de l'Académie française, fut libre de conclure par sa prose et, pour cela, dressa le portrait littéraire du greffier à travers les âges.

Aujourd'hui, à la fois entrepreneurs du service public et professionnels du droit, la profession propose une gestion moderne. Le statut des greffiers des tribunaux de commerce, leur savoir-faire et leurs compétences sont au service d'une justice commerciale accessible, fiable et efficace.





# Le statut des officiers publics et ministériels (OPM) et la loi confiance

**Si les greffiers des tribunaux de commerce sont délégataires d'une mission de service public, l'encadrement de la profession est primordial pour susciter la confiance des justiciables. Les règles déontologiques en la matière étaient jusqu'alors jugées trop anciennes et inadaptées aux enjeux actuels.**

La loi pour la confiance dans l'institution judiciaire, votée en décembre 2021, vient répondre à ces préoccupations en réformant les conditions par lesquelles les fautes professionnelles doivent être traitées et sanctionnées. Elle permet la disposition d'un régime disciplinaire encadré par de vraies juridictions et un code de déontologie accessible à tous, dont le grand public.

Par un effort supplémentaire de transparence, l'objectif premier est de répondre à la méfiance que peuvent parfois susciter la justice et les professionnels du droit. La loi leur apporte une protection ; elle les renforce dans leurs prérogatives en restructurant et modernisant les conditions de traitement et de sanction disciplinaire.

La réécriture de ces textes semblait nécessaire pour que la relation distante, des citoyens avec la justice évolue. Ce nouveau régime, plus lisible, permettra de mieux faire valoir les principes méconnus de la déontologie à travers des règles plus simples et efficaces.



## La force du modèle

**Les greffiers des tribunaux de commerce ne cessent de confirmer les atouts que confère l'accomplissement, par des professionnels libéraux, d'une mission de service public.**

Le service public peut déléguer certaines de ses missions. C'est notamment le cas des greffiers des tribunaux de commerce, dont les règles professionnelles actuelles vont inspirer la rédaction d'un code de déontologie.

Ce modèle déontologique garantit la qualité de l'exercice de ces missions déléguées par l'État et donc la confiance des usagers. Sa force repose ainsi sur cette alliance : la profession poursuit une mission de service public, encadrée par des règles applicables aux professions libérales.

Connue et éprouvée, cette conception peut être défendue et étendue à d'autres secteurs. Du fait de l'existence de règles, la profession libérale s'avère être un bon cadre privé pour exercer une mission de service public.

La qualité de la prestation et la confiance dans l'institution reposent notamment sur la loi qui définit les missions et le cahier des charges des greffiers. Si le panel des missions qu'ils peuvent exercer et les tarifs pratiqués sont strictement encadrés par la puissance publique, la délégation de ces missions offre liberté et flexibilité dans l'organisation de leur activité — au service du justiciable.

# Les nouveaux visages de la profession

Lauréats du concours d'accès à la profession 2019 et 2020, les nouveaux greffiers des tribunaux de commerce étaient réunis pour la première fois tous ensemble à l'occasion du congrès 2021.

Après des célébrations repoussées en raison de l'épidémie, les deux promotions ont enfin eu l'occasion de célébrer leur réussite.

Nous souhaitons également la bienvenue aux 14 lauréats 2021 pour leur succès au terme des épreuves écrites puis orales. Rendez-vous l'année prochaine pour la suite des festivités et en octobre pour la cinquième édition du concours, dont les épreuves écrites auront lieu les 14 et 15 septembre 2022. Les inscriptions se font via le site internet du ministère de la Justice : [opm.justice.gouv.fr](http://opm.justice.gouv.fr). Ce dernier est ouvert à tous les titulaires d'un M1 en droit, inscrivez-vous !



Lauréats du concours 2019



Lauréats du concours 2020

## Vous aussi, participez au Prix des Masters !



Dylan Allali, lauréat du Prix des Masters 2020

Le Conseil national organise depuis plus de 12 ans le Prix des Masters afin de mieux faire connaître la profession de greffier de tribunal de commerce au monde universitaire. Il récompense le meilleur mémoire à caractère juridique et à vocation recherche dont le thème est en relation avec la vie des affaires et plus particulièrement la justice commerciale.

**Si vous êtes étudiant en Master 2 de droit, n'hésitez plus. Abonnez-vous à nos réseaux sociaux et participez à la prochaine édition !**

# Des compétences à acquérir

Une mission de formation est confiée au Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce. Celui-ci est chargé d'organiser la formation initiale, les examens professionnels et la formation continue des greffiers et de leurs collaborateurs.

Les greffiers sont des chefs d'entreprise; ils doivent donc maîtriser des compétences au-delà du droit, notamment pour le management de leur équipe. À ce titre, la certification renouvelée en décembre 2021 par l'AFNOR vient reconnaître la qualité des formations dispensées.

Les sessions organisées par le CNG permettent ainsi d'être préparé pour saisir la diversité de ses responsabilités, mais aussi de mieux connaître les outils numériques développés par la profession : le RPVA (Réseau privé virtuel des avocats),

la signature électronique de certaines décisions de justice, l'équipement des juges de tablettes électroniques pour consulter les dossiers en audience, le recours au Tribunal Digital ou encore MonIdenum.

En 2021, un séminaire numérique a également permis de réunir l'ensemble des greffiers pour parfaire leurs connaissances et les accompagner dans la formation de leurs collaborateurs.

INTERVIEW



Alexandre Riera,  
Greffier du tribunal de  
commerce de Soissons

## Un accompagnement sur-mesure

**À la fois professionnels libéraux et délégataires d'une mission de service public, les greffiers des tribunaux de commerce sont les garants de la tenue des registres. Cependant, leur activité dépasse aujourd'hui amplement cette responsabilité historique, notamment lorsqu'ils accompagnent les entrepreneurs en difficulté.**

**Mais quels défis posent ce type d'intervention et comment les relèvent-ils ? Entretien avec Alexandre Riera, greffier du tribunal de commerce de Soissons.**

### Quel est votre parcours ?

Avocat spécialiste en droit des affaires pendant dix ans, j'ai finalement trouvé dans la profession de greffier des tribunaux de commerce la parfaite synthèse entre les missions de service public et l'aspect libéral de la profession d'avocat.

### Quelles sont vos missions au quotidien ?

Les missions sont extrêmement diverses : être un appui juridique et technique aux collaborateurs, assister les juges notamment pour certains aspects juridiques et rédactionnels, tout en restant un chef d'entreprise vigilant sur le plan financier et social.

Un sens certain de l'organisation ainsi que le goût du travail bien fait sont à mon avis primordiaux pour répondre à une obligation de résultat. Enfin, il faut sans cesse développer ses qualités humaines et de management, car le greffier se retrouve, dans un greffe tel que le mien, à la charnière d'une quinzaine de personnes dont le travail repose en partie sur ses épaules.

### Quel est votre secret pour répondre aux attentes des usagers ?

En tant que professionnel libéral, je partage beaucoup de besoins exprimés par les entrepreneurs et je rencontre parfois

les mêmes difficultés. Je me suis donc fixé une ligne de conduite assez simple : être le greffier que j'aurais aimé avoir face à moi à cette époque.

La proximité et la disponibilité sont ainsi des qualités essentielles dans notre métier, la rigueur est également indispensable. À titre personnel, j'attache aussi une importance toute particulière au contrôle du registre du commerce, au dépôt des comptes et à la prévention des difficultés des entreprises. C'est ce travail et cet attachement à nos missions qui contribuent à rendre possible une justice de qualité, dans l'enceinte du tribunal de commerce.

### Quels sont les défis qui attendent la profession ?

La profession doit être capable de faire face à une demande croissante, avec une augmentation du volume de dossiers. Il est donc important de se doter des moyens pour y répondre, sans négliger l'importance des relations humaines et en préservant la qualité de ce service de proximité.



# États généraux de la justice

**Lancés en octobre 2021 à l’initiative du président de la République, les États généraux de la justice ont réuni pendant 6 mois l’ensemble des acteurs du droit pour questionner l’avenir de l’institution.**

Citoyens, magistrats, professionnels de la justice... tous ont pris part à la réflexion collective lors de concertations locales et nationales. Leur ambition ? Apporter des réponses à la feuille de route fixée par Emmanuel Macron : « penser la justice comme un service public moderne, marqué par l’effectivité, la lisibilité et l’ouverture sur la société ».

En plus du million de contributions individuelles ou collectives déposées sur le site [parlonsjustice.fr](http://parlonsjustice.fr), les acteurs impliqués se sont également mobilisés lors de la phase d’expertise. Des groupes de travail leur ont permis de formuler des propositions concrètes notamment sur la simplification de la procédure pénale, de la justice civile ou la justice de protection.

C’est donc à ce titre que Sophie Jonval a été sollicitée pour y représenter la profession. Sous la présidence de Jean-Denis

Combexelle, membre du Conseil d’État, ces professionnels du droit ont été invités à repenser la justice économique et sociale autour de trois axes majeurs :

1. la lisibilité et l’attractivité de la justice économique pour renforcer l’attractivité de la place de Paris ;
2. la mise en place de réformes pour améliorer l’efficacité et la célérité de la justice prud’homale ;
3. l’implication des parquets en matière économique, devant les juridictions civiles et commerciales (détection des entreprises en difficulté, suivi des procédures collectives, transparence de la vie économique) et devant les juridictions répressives (sanction des dirigeants indécents, lutte contre les fraudes et le blanchiment).

Les États généraux de la Justice ont donc été l’opportunité pour les greffiers des tribunaux de commerce de prendre part

au débat national portant sur ces enjeux de société. Témoins privilégiés de l’évolution du monde judiciaire de par leur ancrage territorial, les propositions d’améliorations répondent aux préoccupations des agents économiques que la profession côtoie au quotidien.

Ces idées et pistes de réflexion débattues lors des ateliers doivent ainsi permettre de garantir, par leur mise en œuvre, une qualité de service accrue et un meilleur fonctionnement de l’institution.

# Les outils numériques et leurs évolutions

**Afin d'accompagner au mieux les entrepreneurs et dirigeants d'entreprises, le Conseil national avec le GIE Infogreffe n'ont cessé de se transformer et d'adapter leurs outils pour qu'ils bénéficient plus encore aux justiciables. Tour d'horizon de ces solutions numériques.**

Pionniers de la dématérialisation depuis plus de trente ans, les greffiers des tribunaux de commerce ont facilité l'accès à la diffusion de l'information légale en France. Avec son GIE Infogreffe, ils ont permis l'accès direct aux informations économiques et juridiques contenues dans le registre du commerce et des sociétés, et la digitalisation du parcours des formalités des entreprises.

La politique digitale initiée par la profession n'a cessé d'évoluer. On peut désormais parler d'un véritable « Greffe numérique ».

## Le Greffe numérique

La dématérialisation de la profession est au service de la justice commerciale et des entreprises. Pour découvrir l'ensemble des outils numériques, téléchargez la brochure.



# Blockchain et expérimentations

**Testée par plusieurs greffes avant son extension à tout le territoire, la blockchain métier permet de réduire les délais de mise à jour des registres et renforce les capacités de contrôle de police économique de la profession. Elle permet de lutter plus efficacement contre la fraude documentaire.**

Son déploiement décidé et organisé par le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce répond à la mission qui leur est confiée, mais va plus loin. Elle est le reflet de leur ambition pour fluidifier l'échange d'informations, renforcer l'efficacité de la tenue du RCS et offrir un service de qualité aux justiciables.

Pour ces raisons et suite aux succès des expérimentations, la technologie devrait également être utilisée pour les hypothèques maritimes dont la tenue du registre a été confiée aux greffiers. Grâce à la blockchain Archipels, les greffes des tribunaux de commerce pourront en outre vérifier l'authenticité des pièces justificatives transmises par les déclarants et donc empêcher les tentatives d'usurpation d'identité.

**tribunal :digital**

[www.tribunaldigital.fr](http://www.tribunaldigital.fr)

Le Tribunal Digital a été créé pour permettre aux justiciables de saisir en ligne la juridiction commerciale, et pour faciliter l'accès des avocats, juges et acteurs de la justice commerciale aux dossiers de procédures de manière simple, rapide et sécurisée. Cet outil numérique permet également au chef d'entreprise de prévoir les difficultés liées à leur société, de recouvrer une créance, de faire valoir leurs droits. Il propose une solution de recours aux visioconférences pour la tenue des audiences, et permet la signature électronique des décisions rendues par les tribunaux de commerce ainsi que l'entière numérisation de la procédure devant le tribunal de commerce, depuis la saisine de la juridiction jusqu'à la communication de la décision.

**monidenum**

[www.monidenum.fr](http://www.monidenum.fr)

Monidenum est un service d'authentification gratuit et sécurisé, qui permet aux dirigeants d'entreprises d'obtenir l'indicateur de performance prédictif de leurs entreprises, et de pouvoir ainsi anticiper les éventuelles difficultés économiques. Les interconnexions et mises à jour se font automatiquement, ce qui garantit un haut niveau de confidentialité sur les données liées aux procédures de justice.

**L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE**

[www.statistiques.cngtc.fr](http://www.statistiques.cngtc.fr)

L'Observatoire Statistique permet d'accéder aux données des 6,5 millions d'entreprises enregistrées au registre du commerce et des sociétés, soit 80 % des acteurs économiques du pays. Actualisées chaque semaine, ces données permettent de suivre l'évolution de l'entrepreneuriat français, et sont classées selon cinq critères : le stock d'entreprises vivantes, les créations d'entreprises, celles qui sont en difficulté, ainsi que les radiations et les transferts.

# Les engagements de la profession

**Chefs d'entreprise, le statut libéral des greffiers des tribunaux de commerce est un modèle performant pour comprendre les attentes et enjeux des entrepreneurs qu'ils côtoient. Partageant les doutes et parfois les difficultés qu'ils expriment, ils sont à même de les accompagner dans les démarches relatives à la vie de leur société.**

**Employeurs, c'est au contact de leurs collaborateurs et collaboratrices qu'ils saisissent aussi les engagements sociaux et environnementaux dont les entreprises s'emparent.**

## *Polynésie française*

Suite à la décision de confier la gestion du registre du commerce et des sociétés à l'État polynésien, le transfert de compétence s'organise.

Avant de décider de sa nouvelle organisation, le gouvernement polynésien a fait appel au ministère de la Justice et aux greffiers des tribunaux de commerce pour réaliser un audit du fonctionnement du registre du commerce et des sociétés sur le territoire ultramarin. Une mission opérée par deux experts de la profession : Didier Oudenot, greffier associé du tribunal de commerce de Marseille, et Francis Léger, greffier associé du tribunal de commerce de Caen.

L'évolution de la tenue du registre du RCS n'est pas sans rappeler les améliorations opérées suite à l'installation de la profession dans les départements et régions d'outre-mer et le raccordement aux services en ligne développés avec Infogref. Les conclusions de l'audit sont ainsi assorties de recommandations d'évolution formulées par le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, s'appuyant sur son expertise en matière de tenue de registre légaux, de contrôle, de certification et de diffusion de la donnée des entreprises, et de dématérialisation des formalités.

## *ANGTC PLE*

Organisation professionnelle d'employeurs dont les adhérents sont des greffiers des tribunaux de commerce en exercice, l'ANGTC-PLE communique un certain

nombre d'informations sociales à ses adhérents et participe aux négociations collectives de la branche des professions réglementées auprès des juridictions avec les partenaires sociaux.

Reconnue représentative par arrêté du ministre du Travail du 6 octobre 2021, l'ANGTC-PLE participe aussi à la modernisation des relations de travail, à la qualité de vie au travail des salariés des greffes, aux négociations salariales, à la gestion prévisionnelle des emplois et à la formation professionnelle au travers des actions de la commission paritaire permanente de négociations communes avec les avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, les administrateurs et mandataires judiciaires et les organisations syndicales.

## *Communauté des entreprises à mission*

Le 19 octobre 2021, le rapport Rocher sur l'état des lieux des entreprises à missions en France a été présenté à Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance. Ce document présente 14 propositions pour mieux accompagner les dirigeants dans l'adoption des dispositions de la loi PACTE relative à la croissance et à la transformation des entreprises.

La profession a été auditionnée dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, dont trois recommandations sont en lien avec ses actions :

1. Sensibilisation et formation sur les dispositifs de raison d'être et de société à mission ;
2. Homogénéisation des conditions de déclaration de la qualité de société à mission ;
3. Lien direct entre le CNGTC et la Communauté des entreprises à mission pour un décompte précis des sociétés à mission.

Sollicités pour leur expertise, constituée au plus près des entrepreneurs, l'importance du rôle des greffiers dans la vie des entreprises est confirmée par ce rapport. Une proximité qui permettra à la profession d'accompagner tous ceux qui placent les engagements sociaux et environnementaux au cœur de leur projet.

## *Banque des territoires*

Dans son objectif de transformation numérique, le Conseil national et la Caisse des dépôts ont renouvelé leur convention de partenariat pour accompagner les développements numériques au service d'une justice commerciale de qualité.

Par cet engagement, la profession s'engage à poursuivre son engagement en faveur de la modernisation de la justice économique, afin de toujours mieux répondre aux besoins et attentes des acteurs économiques.

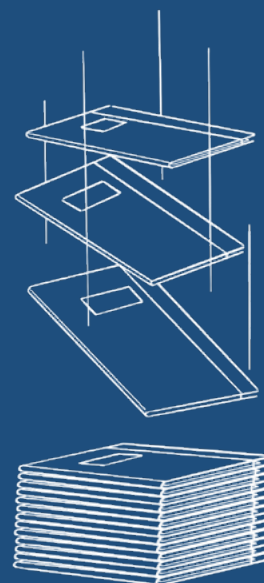
**Voir l'interview de  
Maître Valérie  
Gouyet-Binda,  
Greffier du tribunal de  
commerce de Vesoul**



# Les nouvelles missions confiées aux greffiers

Pour que les transferts de compétences prévus en 2022 se déroulent dans les meilleures conditions, la profession n'a cessé de dialoguer en 2021 avec l'ensemble des interlocuteurs impliqués. L'objectif de ce travail préparatoire était d'assurer que le service offert aux justiciables puisse se poursuivre sans discontinuité ; renforcé par l'expertise des greffiers des tribunaux de commerce et les outils numériques qu'ils ont développés.

De nouvelles missions, désormais sous la responsabilité des tribunaux de commerce, leur ont ainsi été confiées. Les greffiers œuvrent à la bonne tenue des registres, en simplifiant l'accès aux démarches pour les professionnels concernés.



## Transfert du contentieux des artisans

Article 95 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les litiges professionnels entre artisans relèvent désormais de la compétence du tribunal de commerce, et non plus des tribunaux judiciaires. Ces différends opposent généralement un ou plusieurs artisans à un commerçant, un établissement de crédit ou une société de financement.

Suite au travail préalable des tribunaux judiciaires pour la gestion des délibérés, le transfert effectif des dossiers a pu être opéré par leur transmission physique, la clôture informatique des procédures et la désignation de référents. Un travail d'information des justiciables a également été réalisé pour les notifier de ce changement d'interlocuteurs. Les nouveaux dossiers ou ceux « en cours » étant désormais traités par les membres de la profession.

## Hypothèques maritimes

Décret n° 2021-1887 du 29 décembre 2021

La tenue du registre des hypothèques maritimes, auparavant assurée par les services douaniers, a elle aussi été transférée à la profession.

Cette mission est répartie entre 33 greffes de tribunaux de commerce, en fonction du port d'attache des navires. Le greffe compétent est alors désigné en fonction de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) dont dépend le navire suivant son quartier maritime (QM).

Si rien ne change pour ces hypothèques maritimes, celles valides au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sont désormais intégrées au registre tenu par les greffiers des tribunaux de commerce. Le transfert s'applique aussi dans les DROM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna et dans les Terres australes et antarctiques françaises.

## Sûretés mobilières

Décret n° 2021-1887 du 29 décembre 2021

En matière de sûretés mobilières, les greffiers ont été sollicités pour contribuer au nouveau dispositif. En 2022, la profession sera responsable de toutes les modalités, modifications et inscriptions au registre. Ce changement s'inscrit dans le cadre de la réforme du droit des sûretés menée par le Gouvernement, conformément aux standards internationaux les plus élevés, afin de mettre un terme à la dispersion des dispositions relatives à sa publicité, inscrites dans différents codes.

La profession sera responsable de la plateforme en ligne permettant sa consultation gratuite et facilitant ainsi l'accessibilité à l'information. Sous la responsabilité du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, un portail national accessible par internet « permettra la consultation des informations inscrites dans les registres des sûretés mobilières tenus localement par chaque greffier ».

# Partenaire de confiance de la France qui entreprend

En 2021, Infogreffe c'était :

Plus de

**2 millions**

de formalités dématérialisées réalisées

Dont :

**517 506**

immatriculations

**660 686**

modifications

**79 779**

radiations

**742 595**

dépôts de compte

**88 536**

actes isolés

Pour un total de plus de

**6 millions**

d'entreprises couvertes sur le territoire national.

## L'innovation au service de la libération de l'esprit d'entreprendre

Depuis 1986, Infogreffe innove en faveur du monde entrepreneurial. Les possibilités offertes par le portail d'Infogreffe, première legaltech tricolore, ne cessent de s'étendre. L'année 2021 a ainsi vu naître de nouveaux services exclusifs ayant vocation à simplifier et sécuriser les démarches des entrepreneurs.

### Marketplace infogreffe

Une plateforme de mise en relation entre cédants, repreneurs, investisseurs, partenaires et jeunes pousses.

Lancée en avril 2021, la Marketplace Infogreffe est un nouvel outil crucial pour préserver et soutenir le tissu entrepreneurial français, fragilisé par les conséquences de la crise sanitaire.

### Prevention.infogreffe.fr

Le portail dédié à la prévention des difficultés des entreprises

Traduction numérique du formulaire d'auto-diagnostic d'Infogreffe, le portail permet aux chefs d'entreprises d'évaluer en quelques minutes leur situation suivant l'évolution de leur activité économique, leur santé financière et la qualité de leur environnement d'affaires.

Suivant les résultats obtenus, le dirigeant est ensuite guidé vers des solutions adaptées, intégrant le panel d'outils numériques développés par Infogreffe :

- Indicateur de performance accessible sur MonIdenum
- Entretien de prévention sollicité via l'adresse [prevention@tribunal-de-commerce.fr](mailto:prevention@tribunal-de-commerce.fr)
- Saisine du Tribunal Digital pour toute ouverture de procédure.

### MonJuridique.infogreffe

La gestion simplifiée du juridique corporate, sur une plateforme unique et sécurisée

MonJuridique.Infogreffe offre une palette diversifiée de fonctionnalités destinée à dématérialiser en toute confiance les démarches juridiques des entreprises :

- La dématérialisation des registres obligatoires
- La dématérialisation complète de tout type d'assemblées en ligne
- Un coffre-fort numérique, collaboratif et sécurisé hébergé sur un cloud souverain
- La signature électronique avancée, pour tous les documents
- L'intégration dans l'écosystème Infogreffe : connexion MonIdenum, dépôt des comptes groupé, Kbis intégré, mise à jour automatique des informations de société.



# Retour sur le webinaire “Prévenir les difficultés des entreprises : la justice économique mobilisée”

Un an après le début de la crise sanitaire, Infogreffe et le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce ont tenu à réunir les principaux acteurs de la justice économique et des professionnels du chiffre et du droit, pour un événement consacré à la prévention des difficultés des entreprises. Une heure et demie d'échanges avec un objectif : proposer des conseils concrets et des solutions clés en main afin de mieux diagnostiquer les situations à risque et prévenir au maximum les défaillances d'entreprises.

## PROGRAMME ET INTERVENANTS

**Les défis du chef d'entreprise en temps de crise : mieux les comprendre pour mieux les relever.**

- *Pascal de Izaguirre*, Président directeur général de Corsair International.
- *Louis Margueritte*, Directeur de cabinet de Monsieur Alain Griset, Ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises.
- *Georges Richelme*, Rapporteur de la mission flash “Justice économique.”

**Le tribunal de commerce, premier refuge des entreprises en difficulté ?**

- *Sophie Jonval*, Présidente du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce.
- *Sonia Arrouas*, Présidente de la Conférence générale des juges consulaires et présidente du tribunal de commerce d'Evry.
- *Hélène Bourbouloux*, Administrateur judiciaire et associée gérante du cabinet FHB.

**Évaluer & prévenir - les professionnels et les outils à la disposition du chef d'entreprise.**

- *Didier Oudenot*, Président honoraire du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce et membre de la mission flash “Justice économique”.
- *Lionel Canesi*, Président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables.
- *Antoine Diesbecq*, Avocat au Barreau de Paris, associé du cabinet Racine et membre du comité scientifique d'Apesa.

**Conclusion avec Agnès Pannier-Runacher**, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie.



**Dieudonné Mpouki**,  
Président d'Infogreffe

## Le mot de son Président : Dieudonné Mpouki

En 2021, Infogreffe a fêté ses 35 ans. Nous sommes très fiers d'être la première legaltech française, pionnière de la diffusion de l'information légale issue des différents registres tenus par les greffiers des tribunaux de commerce, en métropole comme dans les DROM aujourd'hui.

La mission d'Infogreffe n'a cessé de croître au cours des trois dernières décennies, avec pour objectif de faciliter au maximum le quotidien des chefs d'entreprise, sans jamais rogner sur la qualité et la sécurité. La pertinence de nos services s'est d'ailleurs confirmée au cœur de la crise sanitaire, pendant laquelle les chefs d'entreprises et les professionnels du droit et du chiffre ont pu s'appuyer sur notre écosystème en ligne pour accomplir toutes leurs démarches en toute sérénité.

Forts de notre expérience multi-décennale et de notre proximité avec les chefs d'entreprise, notre ADN est fondamentalement nourri de cette culture numérique et d'innovation qui nous pousse à repousser sans cesse les frontières de notre écosystème. Demain encore plus qu'hier, nous chercherons à fédérer le meilleur de la legaltech et de la fintech, couplé à nos expertises métiers de terrain. Avec un objectif clair : contribuer à libérer le potentiel entrepreneurial français, avec constance et dynamisme.

Revoir le webinaire du  
jeudi 11 mars 2021

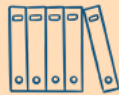


# Les chiffres clés 2021 des greffiers

Près de

# 450 000

dirigeants ayant activé une identité numérique



# 10 000

Près de dossiers de prévention étudiés.



Près de

# 7 600

démarches effectuées sur le Tribunal Digital en 2021 (et près de **14 000** depuis son lancement le 10 avril 2019)

# 1,6 million

de Kbis téléchargés gratuitement via [monidenum.fr](https://monidenum.fr)



Près de

# 200

sollicitations par mail en vue d'un entretien avec le président du tribunal de commerce

# 634 000

décisions de justice traitées par les greffes



# 6,5 millions

d'entreprises immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés

## Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce sur les réseaux sociaux



### Twitter

Près de **5 500** abonnés

Plus de **4 millions** d'impressions

**15 000** interactions



### LinkedIn

Plus de **2 500** abonnés

Plus de **200 000** impressions

**21 000** engagements



### Facebook

Plus de **4 500** likes

Près de **300 000** vues

**32 000** engagements

## Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce dans les médias



### Lire l'article BFM TV

*"Malgré la crise, l'entrepreneuriat est resté dynamique et les défaillances ont chuté"*



### Lire l'article Le Monde

*"Crise du Covid-19 et liquidations de commerces : des chiffres très paradoxaux"*



### Lire l'article Les Echos

*"Covid : de plus en plus de dirigeants d'entreprises choisissent de mettre fin à leur activité"*



### Interview de Sophie Jonval

*La digitalisation ne peut pas remplacer l'humain !*





## Se rendre au CNGTC

5, impasse Gomboust  
(place du Marché Saint Honoré)  
75001 Paris

Accès en métro :  
Opéra (lignes 3,7 et 8)  
Pyramides (ligne 14)

## Contactez le Conseil National

contact@cngtc.fr  
Téléphone : 01 42 97 47 00  
Fax : 01 42 97 47 55

## Contact Presse

presse.cngtc@reputationsquad.com  
Téléphone : 07 80 91 32 36

[facebook.com/CNGTC](https://facebook.com/CNGTC)



[@CNG\\_TC](https://twitter.com/CNG_TC)



[Conseil National des Greffiers des  
Tribunaux de Commerce](https://www.conseilnationaldesgreffiersdestribunauxdecommerce.fr)

